



Intervention de la police sur le parking d'une copropriété

Par **alainbid**, le **09/08/2009** à **09:42**

Bonjour,

J'habite ds une copropriété dt le parking est la source régulière et fréquente de problèmes provoqués par le stationnement anarchique de véhicules de personnes résidant ou non dans la copropriété.

Certaines fois, l'accès aux garages (en entrée et/ou en sortie) est empêché par la présence de véhicules devant les portes. Il y a quelques années l'AG des copropriétaires avait voté une autorisation de la police pr faire évacuer les véhicules. je ne sais si cette décision a été transmise à la police.

Lors de problèmes d'accès aux garages, les utilisateurs gênés appellent la police et demandent l'enlèvement du véhicule. **La réponse de la police n'est ps du tout claire** : certains agents demandent une réquisition du syndic. D'autres arguent du fait fait que c'est un parking privé. Bref, le véhicule n'est ps enlevé et l'utilisateur du garage est contraint d'essayer de garer sa voiture en dehors de la coprop.

Question : que dit la loi ? Quelle est la procédure à suivre (tant du côté du syndic que du plaignant) pr arriver à l'enlèvement très rapide du véhicule gêneur ?

Merci pour votre réponse